



COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE  
L'ARMÉE DE TERRE : *bureau concours*.

**CIRCULAIRE N° 1395/DEF/COFAT/DF/BC/RSD relative aux concours d'admission en 2007 des sous-officiers de carrière ou sous contrat de l'armée de terre aux écoles de formation spécialisées en vue de leur recrutement comme officiers des armes (recrutement 2008) et des sous-officiers de carrière ou sous contrat de l'armée de terre aux écoles de formation des officiers du corps technique et administratif de l'armée de terre en vue de leur recrutement comme officiers des services (recrutement 2008).**

*Du 10 mai 2006.*

N O R D E F T O 6 5 1 0 5 3 C

*Références :*

Arrêté du 27 mai 2002 (BOC, p. 3881 ; BOEM 763) modifié.

Arrêté du 27 mai 2002 (BOC, p. 3888 ; BOEM 763) modifié.

Instruction N° 693/DEF/EMAT/PRH/EG/OFF du 7 juin 2002 (BOC, p. 4529 ; BOEM 763) modifié.

Instruction 694/DEF/EMAT/PRH/EG/OFF du 07 juin 2002 (BOC, p. 4538 ; BOEM 763) modifié.

*Pièces jointes :*

Quatre annexes.

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PA, 2006, texte 54.

La présente circulaire précise les modalités d'organisation et de déroulement des épreuves des concours d'admission en 2007 des officiers d'active des écoles d'armes (OAEA) et des officiers d'active des écoles des services (OAES) (recrutement 2008), la composition du secrétariat des concours, ainsi que celle des jurys.

**1. CALENDRIER DES ÉPREUVES.**

Ces épreuves, identiques pour tous les concours OAEA et OAES, se dérouleront aux dates suivantes :

Épreuves d'admissibilité :

— mercredi 10 janvier 2007 : de 14h30 à 18h30 : dissertation ;

— jeudi 11 janvier 2007 :

— de 8h30 à 11h30 : mathématiques ;

— de 13h30 à 14h00 : anglais ;

— de 14h30 à 17h30 : résumé de texte.

Épreuves d'admission : du lundi 19 au dimanche 25 mars 2007.

La diffusion des résultats, par message et sur le site intraterre du CoFAT (rubrique « documentation/concours ») est prévue :

— pour l'admissibilité : le 23 février 2007 ;

— pour l'admission : le 5 avril 2007.

**2. DOSSIER DE CANDIDATURE.**

Conformément aux textes de référence, les dossiers de candidature établis sous la responsabilité du chef de corps (ou de service) doivent être adressés à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (DPMAT) pour le 15 juillet 2006. Les candidats doivent impérativement joindre à leur dossier de candidature la fiche intercalaire (dont le modèle figure en annexe IV) dûment remplie et signée.

La liste unique des candidats autorisés à concourir sera diffusée par la DPMAT pour le 2 octobre 2006. Cette liste sera transmise au bureau concours du commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT/BC) par la DPMAT [bureau de coordination des carrières et de la mobilité (BCM)] le 2 octobre 2006. Aucun dossier de candidature ne sera accepté par le bureau concours après cette date.

Après diffusion de cette liste, les désistements éventuels de candidat seront adressés par message à la DPMAT/BCM/concours, avec copie au CoFAT/BC et à la région terre (RT) d'appartenance. Les candidats mutés ou détachés dans une autre RT, postérieurement à la parution de ces listes, devront en informer le CoFAT/BC et les RT concernées.

*Le général, commandant de la formation de l'armée de terre,*

Michel POULET.

## ANNEXE I.

### ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

#### 1. NATURE DES ÉPREUVES.

Les épreuves d'admissibilité sont des épreuves écrites. Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Est éliminatoire toute note inférieure ou égale à 4 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité suivantes : dissertation, résumé de texte, mathématiques.

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

Une épreuve de dissertation rédigée en français portant sur les grands problèmes politiques, économiques, sociaux et moraux du monde contemporain. Elle n'exige pas de connaissances techniques particulières. L'effort personnel de lecture de la presse quotidienne, des magazines et d'ouvrages divers doit permettre aux candidats de traiter le sujet proposé. Cette épreuve a pour but de juger la capacité du candidat à structurer son exposé et à s'exprimer.

Durée : quatre heures, coefficient 10.

Une épreuve de résumé de texte consistant à résumer en français en 600 mots (plus ou moins 10 p. 100) un texte d'environ 1800 mots traitant d'un problème de vie militaire courante. Cette épreuve doit mettre en évidence les qualités d'analyse et de synthèse du candidat.

Durée : trois heures, coefficient 10.

Une épreuve de mathématiques comportant plusieurs exercices indépendants. Le niveau de l'épreuve correspond à l'acquis en mathématiques d'un élève de terminale L, enseignement de spécialité non compris.

Durée : trois heures, coefficient 10.

Une épreuve d'anglais consistant à répondre à un questionnaire à choix multiples (QCM) portant sur la compréhension de textes écrits. Le niveau requis correspond à celui de l'épreuve de compréhension écrite du certificat militaire de pratique écrite élémentaire (CMPEE), soit à un profil linguistique standardisé STANAG PLS 0010.

Ce QCM comprend dix textes, de longueur et de difficulté variables. Chaque texte comporte deux questions ; chaque question comprend quatre propositions, dont une seule exacte. Textes, questions et propositions de réponse sont rédigés en anglais.

Durée : trente minutes, coefficient 10.

#### 2. ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Les épreuves se dérouleront dans les salles d'examen du Fort-Neuf de Vincennes (94). Le CoFAT/BC est chargé de l'organisation des épreuves.

##### 2.1. Convocation des candidats.

Chaque RT est chargée de la convocation de ses candidats. La note d'organisation des épreuves d'admissibilité (à paraître mi-novembre 2006 sous timbre CoFAT/BC) devra être adressée aux candidats par leur RT d'appartenance, accompagnée d'un bordereau d'envoi (BE) faisant office de titre de convocation.

Les candidats seront mis en route de manière à se présenter au centre d'examen du Fort-Neuf de Vincennes le mercredi 10 janvier 2007 pour 14h00.

##### 2.2. Désignation et convocation de la commission de surveillance.

La désignation des membres de la commission de surveillance des épreuves d'admissibilité est à la charge des RT. Les besoins en personnel sont définis dans le tableau ci-dessous :

Poste.	Grade.	Fonction.	Désignation à charge.				
			RT IDF	RT NO	RT NE	RT SE	RT SO
Président	Officier supérieur	Titulaire	Un	---	---	---	---
		Suppléant	Un	---	---	---	---
Officier de salle	Officier subalterne	Titulaire	Trois	---	---	---	---
		Suppléant	Un	---	---	---	---
Surveillant	Sous-officier supérieur	Titulaire	---	Deux (dont un féminin)	Deux (dont un féminin)	Deux (dont un féminin)	Deux (dont un féminin)
		Suppléant(e)	---	Un féminin	Un féminin	Un	Un

Désignation : pour le 1er décembre 2006, chaque région terre adressera la liste des personnels désignés (titulaires et suppléants) par message au COFAT CONCOURS VINCENNES (INTERESSE SECTION RSD). La nomination de la commission de surveillance sera effectuée par le bureau concours par message adressé aux membres désignés.

Convocation : les membres de la commission (présidents titulaire et suppléant, officiers et sous-officiers titulaires uniquement) se présenteront au CoFAT/BC (Fort-Neuf de Vincennes) le mardi 9 janvier 2007 à 14h00 (présentation de la mission, prise de consignes, préparation des salles). Leur mission s'achèvera le jeudi 11 janvier 2007, à l'issue de la réintégration des copies.

Modalités de la mission : elles seront précisées dans la note d'organisation des épreuves d'admissibilité. Cette note devra être adressée, par chaque RT, aux membres désignés (titulaires et suppléants).

### 2.3. Secrétariat du jury des concours.

La désignation du personnel d'active (suppléants) est à la charge de la région terre Nord-Est (RT NE). Les noms sont à fournir pour le 2 novembre 2006, par message adressé au COFAT CONCOURS VINCENNES.

Attention : il est impératif que les secrétaires bureautique maîtrisent les logiciels Word et surtout Excel.

La désignation du personnel de réserve (titulaires) est à la charge du CoFAT.

Périodes de présence du secrétariat	Lieu	Nombre			Fonction, profil
		Titulaires		Suppléants d'active	
		Active	Réserve		
Du 18 au 22 décembre 2006.	Toutes les périodes se déroulent au bureau concours du CoFAT (Fort-Neuf de Vincennes)	-	Un	Un	Chef du secrétariat : capitaine
Du 8 au 16 janvier 2007.		-	Deux	Un	Secrétaires : sous-officiers supérieurs
Du 12 au 23 février 2007.		-	Deux	Un	Bureauticiens : sous-officiers supérieurs
Du 26 mars au 6 avril 2007.					

## ANNEXE II.

### ÉPREUVES D'ADMISSION.

#### 1. NATURE DES ÉPREUVES.

Les épreuves d'admission comprennent des épreuves orales et des épreuves d'aptitude physique :

##### 1.1. Épreuves orales.

Est éliminatoire une note inférieure ou égale à 4 sur 20 à l'une des épreuves orales d'admission.

##### 1.1.1. Épreuve d'aptitude générale.

Cette épreuve comporte un entretien du candidat avec le président de la sous-commission d'admission et un officier supérieur. L'entretien porte principalement sur un sujet d'actualité se rapportant à la défense, choisi par le candidat parmi deux sujets qu'il aura tirés au sort. Le candidat bénéficie d'un temps de préparation de trente minutes.

Les examinateurs apprécient au cours de cet entretien individuel de trente minutes les qualités d'expression du candidat et son aptitude aux emplois d'officier.

Durée : trente minutes, coefficient : 25.

Précisions :

Aucun document n'est autorisé pendant la préparation.

##### 1.1.2. Épreuve de connaissance du domaine de spécialités.

Cette épreuve comporte deux parties :

- une interrogation sur les fonctions exercées en tant que sous-officier, à partir d'une note de deux pages maximum, remise au jury par le candidat en début d'épreuve, et retraçant sa carrière ;
- des questions portant sur la connaissance du domaine de spécialités correspondant au concours présenté, c'est-à-dire la connaissance :
  - de l'organisation du domaine de spécialités concerné ;
  - des formations entrant dans leur périmètre ;
  - des missions, des règles d'emploi ou de fonctionnement qui en relèvent.

Au cours de cette interrogation, d'une trentaine de minutes, les examinateurs mettent en perspective le parcours et les objectifs professionnels du candidat et apprécient son aptitude à tenir un emploi d'officier dans la spécialité correspondant au concours présenté.

Durée : trente minutes, coefficient : 25.

**Rappel.** Cette épreuve porte sur le domaine de spécialités correspondant au concours présenté et non sur le domaine de spécialités du candidat.

Précisions concernant la note retraçant la carrière :

- la première page est dactylographiée (police « Times New Roman », taille 11) et retrace la carrière du candidat ;
- la seconde page, rédigée par le candidat (par conséquent manuscrite), est consacrée à ses motivations ;
- chaque feuille est numérotée et signée par le candidat ;
- aucun modèle particulier n'est imposé. Il doit cependant comporter au minimum les éléments suivants : état civil, diplômes civils, formation initiale, diplômes et qualifications militaires, emplois tenus, fonction du moment, missions particulières, centres d'intérêt du candidat.

### 1.2. Épreuves d'aptitude physique.

Un grimper à la corde lisse (2 x 3,5 m bras et jambes).

Une épreuve de natation (50 m nage libre).

Une course de demi-fond (3000 m).

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. À l'exception des épreuves d'aptitude physique, les notes attribuées peuvent comporter des demi-points. En ce qui concerne ces épreuves d'aptitude physique, toute performance, qui se trouve comprise entre deux performances différant d'un point, entraîne la note correspondant à la performance inférieure.

### 2. ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Ces épreuves se dérouleront dans les écoles et centres désignées ci-après, entre le 19 et le 25 mars 2007.

Concours (domaine de spécialités).		Siège des épreuves d'admission.
OAEA	Combat de l'infanterie	École d'application de l'infanterie (EAI), Montpellier
	Combat des blindés	École d'application de l'arme blindée, cavalerie (EAABC), Saumur
	Renseignement	Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (CEERAT), Saumur
	Feux dans la profondeur	École d'application de l'artillerie (EAA), Draguignan
	Défense sol-air	
	Défense NBC.	Centre de défense nucléaire, biologique et chimique (CDNBC), Draguignan
	Mouvements ravitaillements	Écoles de la logistique et du train (ELT), Tours
	Combat et techniques du génie	École supérieure et d'application du génie (ESAG), Angers
	Sécurité	
	Systèmes d'information et de communication	École supérieure et d'application des transmissions (ESAT), Rennes
	Maintenance	École supérieure et d'application du matériel (ESAM), Bourges
	Aéromobilité	École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT), Le Cannet-des-Maures

Concours (domaine de spécialités).		Siège des épreuves d'admission.
OAES	Entraînement physique militaire et sportif	Centre national des sports de la défense (CNSD), Fontainebleau
	Gestion ressources humaines	École militaire supérieure d'administration et de management de l'armée de terre (EMSAM), Montpellier
	Pilotage, comptabilité, budget, finances / administration et soutien de l'homme	
	Techniques d'opérations d'infrastructure	École supérieure et d'application du génie (ESAG), Angers
	Systèmes d'information et de communication	École supérieure et d'application des transmissions (ESAT), Rennes



ANNEXE III.

**JURY DES CONCOURS.**

1. COMPOSITION.

Le jury des concours comprend :

— le général commandant de la formation de l'armée de terre, président du jury, ou l'un de ses généraux adjoints en cas d'empêchement ;

— un officier général, vice-président ;

— une commission d'admissibilité commune à l'ensemble des concours présidée par le vice-président du jury. Elle comprend un colonel vice-président et les correcteurs des épreuves d'admissibilité ;

— une commission d'admission commune à l'ensemble des concours. Elle est composée du président du jury, du vice-président du jury, des présidents ou, en cas d'empêchement, des vice-présidents des sous-commissions d'admission propres à chaque concours ;

— des sous-commissions d'admission propres à chaque concours. Elles sont composées d'un président (du grade d'officier général ou de colonel), d'un vice-président officier supérieur, des autres examinateurs des épreuves orales d'admission et de l'officier chargé de l'organisation et de l'exécution des épreuves d'aptitude physique.

Le ministre de la défense [chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT)] désigne le vice-président du jury, le vice-président de la commission d'admissibilité et les présidents des sous-commissions d'admission propres à chaque concours.

Le ministre de la défense (DPMAT) désigne les autres membres du jury.

2. CORRECTEURS DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

2.1. **Besoins en correcteurs.**

Épreuve	Nombre de correcteurs	Grade et diplôme requis
Dissertation	Six titulaires Trois suppléants	Officier supérieur ou capitaine (CNE) après temps de commandement (TC), diplôme d'état-major (DEM) ou diplôme technique (DT).
Résumé de texte	Trois titulaires Deux suppléants	Officier supérieur ou CNE après TC, DEM ou DT
Mathématiques	Trois titulaires Deux suppléants	Officier supérieur ou CNE après TC, DEM ou DT
Anglais	Un titulaire Un suppléant	Officier ou civil, CML 3 ou CAPES

2.2. **Modalités de candidature.**

Les officiers ou personnels civils désirant faire acte de candidature comme correcteur adresseront leur demande par message au COFAT CONCOURS VINCENNES et à GUERRE DIPERMIL PARIS (intéresse BCM/concours) avant le 4 septembre 2006.

Le message de candidature devra comporter les renseignements suivants : grade ou titre (clair et abrégé), nom et prénom ; n° matricule ; sexe ; arme et domaine de gestion ; unité d'appartenance (adresse, adresse télégraphique, n° France Télécom et PNIA, adresse intraterre) ; diplôme(s) détenu(s).

Après réception des messages de candidatures, la DPMAT/BCM/concours procédera à la nomination des membres du jury.

### **2.3. Calendrier des travaux pour les correcteurs.**

Le 4 octobre 2006 : date limite de retour des propositions de sujets des épreuves d'admissibilité.

Le mardi 16 janvier 2007 (14h00) : réunion préparatoire à la correction des épreuves (au bureau concours), puis perception des copies.

Du 16 janvier au 12 février 2007 : correction des épreuves.

Le 12 février 2007 : retour des copies corrigées (au bureau concours).

Le 19 février 2007 (10h00) : commission d'admissibilité (au bureau concours).

## **3. JURYS DES ÉPREUVES D'ADMISSION.**

### **3.1. Composition et désignation des sous-commissions d'admission.**

Il appartient à chaque commandant d'école, siège d'une ou de plusieurs sous-commissions d'admission, de proposer la composition nominative de cette (ou ces) sous-commission(s) par message adressé au COFAT CONCOURS VINCENNES et à GUERRE DIPERMIL PARIS (intéresse BCM/concours), pour le 12 janvier 2007.

À savoir, par concours :

- un président (titulaire et suppléant) ;
- un vice-président (titulaire et suppléant) ;
- un officier supérieur (titulaire et suppléant), examinateur de l'épreuve d'aptitude générale (qui peut être le vice-président) ;
- les examinateurs (titulaires et suppléants) de l'épreuve de connaissance du domaine de spécialités (autant d'examinateurs que de besoin) ;
- l'officier (titulaire et suppléant) chargé de l'organisation et de l'exécution des épreuves d'aptitude physique.

Le message de propositions devra comporter pour chaque membre les renseignements suivants : grade (clair et abrégé), nom et prénom ; qualité : titulaire ou suppléant ; n° matricule ; sexe ; arme et domaine de gestion ; unité d'appartenance (adresse, adresse télégraphique, n° France Télécom et PNIA, adresse intraterre) ; diplôme(s) détenu(s).

### **3.2. Rappels concernant les sous-commissions d'admission.**

Il est rappelé que les candidats à un concours donné doivent être interrogés dans des conditions identiques. Pour l'épreuve de connaissance du domaine de spécialités, les examinateurs nommés au titre d'un concours devront participer à l'interrogation de l'ensemble des candidats de ce concours, quelle que soit le domaine de spécialités d'origine de ces candidats.

Un officier peut être membre de plusieurs sous-commissions pour y assurer la fonction de président, de vice-président, d'examinateur, ou d'officier chargé des épreuves sportives.

La recherche des officiers examinateurs sera effectuée directement par les organismes chargés des épreuves d'admission, en priorité parmi les officiers d'encadrement de l'école. Les besoins correspondant à des cas particuliers seront exprimés, dans les meilleurs délais, à la DPMAT/BCM/concours.

ANNEXE IV.

*Figure 1. Fiche intercalaire de choix du concours. (À joindre impérativement au dossier de candidature.*

**CONCOURS OFFICIERS D'ACTIVE DES ECOLES D'ARMES,  
OFFICIERS D'ACTIVE DES ECOLES DES SERVICES 2007 (RECRUTEMENT 2008).**  
Fiche intercalaire de choix du concours.  
(A joindre impérativement au dossier de candidature).

NOM : Prénom (s) :

N° matricule :

**Concours OAEA** (cocher la case correspondant au concours choisi).

- Aéromobilité (AER)
- Combat de l'infanterie (INF)
- Combat des blindés (BLD)
- Combat et techniques du génie (GEN)
- Défense NBC (NBC)
- Défense sol-air (DSA)
- Feux dans la profondeur (FDP)
- Maintenance (MAI)
- Mouvements ravitaillements (MVT)
- Renseignement (RENS)
- Sécurité (SEC)
- Systèmes d'information et de communication (SIC)

**Concours OAES** (cocher la case correspondant au concours choisi).

- Gestion des ressources humaines (GRH)
- Pilotage, comptabilité, budget, finances / administration et soutien de l'homme (PBF/ADM)
- Techniques d'opérations d'infrastructure (TOI)
- Systèmes d'information et de communication (SIC)
- Entraînement physique, militaire et sportif (EPMS)

*Date et signature du candidat,*